



Vos engagements :

Un travail effectué doit être payé. En cas de non-paiement ma communication et travail s'arrêtera immédiatement sans préavis de ma part.

Pour la communication récurrente partielle ou totale un contrat sera signé entre nous pour une durée déterminée et un coût mensuel déterminé. Un préavis de 1 mois vous sera demandé en cas d'arrêt, pour une meilleure gestion. Le travail commencera dès le règlement du premier mois.

Pour une communication sur un événement unique un contrat sera signé avec une durée, un temps de travail et les modalités de paiement.

Pour un travail de création une facture vous sera envoyée avec un délai de paiement.

Pour une formation individuelle à mon domicile ou en groupe le règlement s'effectuera le jour même.

Pour un encart publicitaire, celui-ci sera effectif une fois le paiement effectué, pour une durée de un an. Un préavis de 1 mois vous sera demandé en cas d'arrêt, pour une meilleure gestion.

Apporteur d'affaire un contrat sera signé avec les conditions de rémunération

Travaillons ensemble main dans la main, en équipe. Vous n'êtes pas de simples clients mais les partenaires de MWA !!!